

VENTE PAR ENCAN.
PAR BENNING ET BARSALOU.

VENTE
DE
MARCHANDISES SECHES !

Les soussignés vendront à leurs magasins, Nos. 48 et 50, rue St. Pierre, JEUDI, le 9 courant,
Un assortiment général de Marchan-
dises Seches noir la saison

— Aussi —

4 Chaises de CACIHE-NEZ assortis (Nuages)
1 do TWIGS du Haut-Canada,
1 do DAMAS assortis,
3 Ballas de Couvertures de Lit assorties,
et

**Un assortiment général de Mar-
chandises en coton.**

Avec

Un Fonds de Banque-roule en détail.

Vente à DIX heures,
BENNING & BARSALOU,
Encanteurs.

21

ANNONCES DIVERSES.





CORPORATION DE MONTREAL.

Département de l'Aqueduc.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à compter de ce jour tous les permis émis pour puiser de l'eau dans les Bornes-Fontaines sont par le présent annulés.

AVIS est de plus par le présent donné que les sections suivantes Nos. 6, 7 et 10 du Règlement "Chapitre V" pour la régie et l'administration de l'Aqueduc de Montréal, sont strictement mises en force durant le cours de l'hiver, savoir :

SECTION 6.—Toutes personnes prenant l'eau tiendront les tuyaux de distribution à l'intérieur de la bâtisse en tout état et les protégeront contre le froid à leurs propres dépense; et elles seront responsables de tous dommages qui pourraient résulter à défaut par elle de ce faire.

SECTION 7.—Les preneurs d'eau emploieront que l'eau soit dépensée inutilement et ne dissimuleront aucunement l'objet pour lequel l'eau doit être employée. (Laisser couler l'eau inutilement pour l'empêcher de geler est considéré comme la dépensant inutilement.)

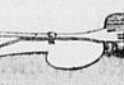
tion 10—Personne, à moins d'être autorisée par le Comité, n'ouvrira aucune Borne-Fontaine dans la Cité, ou lèvera ou enlèvera le couvercle d'icelle ou y pulvéra de l'eau.

Les pénalités imposées pour la négligence ou l'infraction d'aucune des dispositions ci-dessus sont une amende n'excédant pas Vingt Dollars ou un emprisonnement n'excédant pas Trente jours pour chaque offense.

[Par ordre,]
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 29 Mars, 1880.

cps-pes-12



PATINS BREVETES
DE
FORBES.

Le seul Patin sur et qui se fixe seul, que
l'on ait jamais inventé. On peut
l'attacher instantanément et solidé-
ment sur toutes sortes de
chaussures.

LA STAR MANUFACTURING COMPANY
Halifax, N.-E., désire encourager l'attention
sur le patin susdit, qui après des essais de plu-
sieurs années dans les pays on l'on patine,
et reconnu par tous les patineurs accomplis et
profession comme SANS RIVAL pour la soli-
dité, l'élégance et la commodité.

RIX—\$2.50 et \$4.00 par paire.

A vendre par tous les vendeurs de patins, qui
ont été invités à demander immédiatement l'as-
surance de remises spéciales.

THOS, FULLER & CIE, Montreal,
Agents en gros pour le Canada.
311-313

18 NOV.

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX

du Dr. Ayer.

Pour donner aux cheveux leur couleur
et vitalité naturelles.



C'EST un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur

deux qu'on trouve les follicules sont détruites ou
détruits. Ce qui reste peut être conservé
par l'application de ce liquide. Au lieu de
faire les cheveux comme certaines préparations,
les tient propres et leur donne de la vigueur.
On en faisant usage de temps à autre, on em-
pêchera les cheveux de tomber ou de grison-
ner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ses subs-
tances délétères qui rendent certaines prépa-
rations dangereuses pour les cheveux, le Res-
taurateur ne peut que leur faire du bien; et non
du mal. Si on l'emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE.

On autre chose ne peut être plus convenable.
Il contient ni huile ni teinture, il ne tache
pas même le coton blanc, et cependant dure
longtemps sur les cheveux en leur donnant un
beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par

Dr. J. C. Ayer & Cie.,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.

PRIX \$ 1.00

HENRY SIMPSON & CIE., MONTREAL,
Agents généraux.

